

# ALERTE !

## DIRECTION ET FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE

Les propositions formulées par le Ministère le 21 juin 2021 viennent percuter frontalement l'école.  
Des mesures remettant en cause la spécificité de l'école primaire en France.

Le ministère veut passer de l'animation et la coordination à l'encadrement des équipes. Plutôt que de vouloir en faire des « chef-fes », il faut donner aux directrices et directeurs les moyens d'accomplir leurs missions et maintenir les collectifs de travail.

### Avec l'autorité fonctionnelle, en route vers le statut

- ⇒ Le-la directeur-trice aurait « **une lettre de mission** » dont il-elle rend compte a posteriori. En fonction d'objectifs qu'il-elle devrait imposer aux enseignants ?
  - ⇒ Le-la directeur-trice déciderait **seul-e** du « **maintien ou de passage anticipé d'un élève en fin d'année scolaire** ». Quelle place pour les conseils de cycle ?
  - ⇒ Des **directeurs-trices** qui auraient autorité sur les **108h** en fonction du projet d'école et des décisions du conseil d'école. **Quelle place pour le Conseil des maîtres, alors qu'il s'agit d'attributions claires de l'équipe pédagogique ?**
  - ⇒ « **Voix prépondérante** » du directeur ou de la directrice en conseils de cycle, des maîtres-ses et d'école.
  - ⇒ Le-la directeur-trice attribuerait « **à un professeur de son école une mission spécifique liée à un besoin local** » contre rémunération supplémentaire ! **Il faut donner de la cohésion aux équipes et non mettre la directrice en position de diviser.**
- ET ENCORE**
- ⇒ L'**avis du directeur ou de la directrice** serait sollicité lors des **rendez-vous de carrière** des enseignant-es pour « *valoriser la participation et l'implication d'un professeur dans la vie de l'école* »
  - ⇒ Il-elle serait associé.e « **aux opérations de mouvement** pour les postes à profil de leur école ».

### Moins d'aide

Aide administrative et au fonctionnement de l'école :  
**une profonde régression !**

**2017** : majorité d'écoles avec un personnel en contrat aidé pour la direction et le fonctionnement de l'école.

**Aujourd'hui** : plus personne ! Les volontaires en service civique ne répondent pas aux besoins.

### Pas de temps

Augmentation de la décharge seulement pour **30%** des directions à la rentrée 2021.

Esquisse de **promesses** à partir de 2022 et après, **sans programmation ni financement** pour le moment...

### Il y a pourtant urgence à prendre des mesures concrètes

- Un réel **allègement des tâches** administratives ;
- Une **aide administrative** statutaire dans chaque école ;
- Une réelle **augmentation indiciaire** pour les directeurs-trices et pour toutes et tous ;
- Une **amélioration des quotités de toutes les décharges de direction** et **aucune école sans décharge hebdomadaire** ;
- Les moyens aux équipes d'école de fonctionner : **effectifs, formation, soutien de la hiérarchie.**